

Sujet : Re: Consultation cas par cas "projet": projet de réaménagement et modernisation du site de traitement des déchets non dangereux, Torcy (71)

De : DDT 71/ENV/PE (Politiques de l'Environnement) emis par SEVE Claire - DDT 71/ENV/PE <ddt-env-pe@saone-et-loire.gouv.fr>

Date : 25/09/2023 à 16:57

Pour : DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluation Environnementale) emis par PROFUMO Isabelle (Chargée de procédures administratives Référente Garance) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE <dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : BERTUIT Xavier - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/UD71-MACON <xavier.bertuit@developpement-durable.gouv.fr>, NOUALLET Dorine - DDT 71/ENV/PE <dorine.nouallet@saone-et-loire.gouv.fr>, consultation-mrae - DDT 71/UAT/PLAO <ddt-consultation-mrae@saone-et-loire.gouv.fr>, MEYRUEY Clémence - DDT 71/ENV <clemence.meyruey@saone-et-loire.gouv.fr>

Bonjour,

En réponse à votre consultation concernant un projet de réaménagement du centre de tri des déchets du SMET71 à Torcy, je vous fais part des éléments suivants.

Urbanisme :

le site est localisé en zone UX (réservée aux activités industrielles, artisanales, de bureau ou de services) au PLUi de la CUCM approuvé le 18/06/2020.



Limitrophe d'une canalisation de gaz et d'une znieff de type 1 et d'une zone inondable.



Loi sur l'eau :

Les modifications apportées à l'existant ne sont pas de nature à soumettre le projet à une des rubriques loi sur l'eau.

Les éventuels enjeux liés à l'eau (concernent notamment les rejets) seront évalués dans le cadre du porter à connaissance ICPE.

Natura 2000 :

Projet hors site Natura 2000 (13km du site de la côte chalonaise), non soumis à EIN2000
A proximité de la ZNIEFF de type 1 26005606 "Marais de Torcy"

Cordialement,

Claire SEVE

Chargée de mission en politiques environnementales

Service environnement

37 boulevard Henri Dunant

CS 80140 - 71040 MACON

Tél : 03 85 21 86 06

www.saone-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
DE SAÛNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires**

Le 08/09/2023 à 14:36, DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluation Environnementale) emis par PROFUMO Isabelle (Chargée de procédures administratives Référente Garance) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE a écrit :

Madame, Monsieur,

Vous trouverez au lien ci-dessous le formulaire et ses annexes de demande de « cas-par-cas » concernant le projet mentionné en objet :

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/cas-par-cas-dossiers-deposes-et-decisions-rendues-r669.html>

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier pour le 23/09/2023.

Je souhaite notamment recueillir des éléments et votre avis sur le contexte administratif et l'historique du dossier. Si des autorisations ont déjà été rendues au droit du site, merci de les viser précisément (numéro et date).

Votre avis sur les enjeux dans vos champs de compétence respectifs et sur la nécessité d'une étude d'impact au regard de ces enjeux sera utile.

Pour aller plus loin :

Pour la DDT : Pouvez-vous préciser en plus des éléments précités, si le dossier devra-t-il faire l'objet d'un dossier loi sur l'eau ? (autorisation, déclaration?) ou encore si le projet est dans ou à proximité d'un ou de sites Natura 2000. Nous vous remercions de bien vouloir nous préciser si les éléments du dossier sont suffisants pour se prononcer sur les incidences du projet sur ce ou ces sites et vous prononcer sur la pertinence de l'analyse menée.

Je vous rappelle que la DREAL, pour le compte de l'autorité environnementale (Préfet de Région), se prononce sur la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale au regard de trois critères issus de la directive européenne 2011/92/UE du 13 décembre 2011, à savoir : nature du projet, localisation et impacts potentiels sur l'environnement.

Je vous remercie d'adresser votre réponse par courriel à l'adresse suivante de la DREAL : dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

Nous restons à votre disposition pour toute demande relative à ce dossier.

Pour l'autorité environnementale,
La responsable du département évaluation Environnementale
Cécile BERNARD
P/O

--

Isabelle PROFUMO

Chargée de procédures administratives

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Département Évaluation environnementale (DEE)
Tél standard : 03 39 59 62 00
Tél : 03 39 59 62 40 / Mob : 06 99 55 42 17

Pour nous contacter

par courrier : DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Évaluation Environnementale - 21 bd Voltaire - CS27912 – 21079 DIJON Cedex

par mail : dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement et du logement**